tion et leurs causes. Tantôt elles présentent une saillie large et peu considérable, à base étendue ou étroite et comme pédiculée, et à surface lisse ou irrégulière; tantôt elles sont uniques, isolées, et n'occupent qu'un petit espace; tantôt elles existent sur plusieurs os, ou sont placées à quelque distance les unes des autres sur les mêmes os. Elles ont reçu différens noms, suivant les régions qu'elles occupent : celles du jarret du cheval sont la *courbe*, l'*éparvin calleux*, la *jarde*; celles du canon portent les noms d'*osselet*, *suros*, *chapelet*, *fusée*; à la couronne on les nomme *forme*, etc.—Les causes des exostoses chez les animaux sont peu connues : il paraît que l'influence héréditaire est pour beaucoup dans leur développement. Aussi éloigne-t-on soigneusement des haras les étalons qui en sont atteints. Les heurts, les coups, les chutes, et d'autres violences extérieures exercées sur les os, à travers les parties molles qui les recouvrent, sont, dit-on, des causes assez fréquentes de la production de ces maladies. Les exostoses se développent le plus souvent d'une manière lente et presque insensible; lorsqu'elles sont bien formées et qu'elles affectent des os superficiellement situés, elles sont faciles à reconnaître; elles constituent alors des tumeurs dures, résistantes, incompressibles, fixes et ne changeant jamais de situation.—On ne connaît pas encore de moyen bien déterminé pour en obtenir la guérison. Le feu, soit en raies, soit en pointes pénétrantes, est le seul moyen qui soit réellement susceptible, sinon de les faire disparaître, du moins d'arrêter les progrès de leur développement.

§ IX.—Tumeurs synoviales (*Tumeurs molles*).

On nomme ainsi des tumeurs qui surviennent, soit aux articulations, soit dans les coulisses tendineuses des membres, et qui consistent dans l'accumulation de la synovie dans les poches qui sécrètent cette liqueur et la renferment. De même que les tumeurs osseuses, elles ont reçu différens noms suivant les régions qui en sont le siége : celles du vide du jarret portent le nom de *vessigons*; celles de la pointe du jarret sont appelées *capelets* ou *passe-campanes*; mais celles-ci sont souvent d'une autre nature; celles qui surviennent le long de la région tendineuse du canon, ou sur les parties latérales et supérieures du boulet, sont désignées sous le nom de *molettes*. Ces dernières, de même que les vessigons, sont dites *simples* quand elles ne se montrent que d'un côté, et *chevillées* ou *soufflées* lorsqu'elles existent en dedans comme en dehors. — Les violences extérieures, les coups, les chutes, les distensions forcées, les travaux pénibles, l'action du froid humide en sont les causes les plus ordinaires. —Les frictions avec l'essence de lavande et l'eau-de-vie camphrée lorsque les animaux sont jeunes; les vésicatoires, et mieux la cautérisation transcurrente lorsqu'ils sont vieux et fatigués, sont les seuls moyens susceptibles de faire disparaître ces tumeurs.

§ X.—Crapaudine.

Cette maladie consiste dans un engorgement chronique situé à la partie antérieure de la couronne, accompagné du hérissement des poils, du suintement d'une humeur âcre et fétide, et souvent du décollement du biseau. Elle exige les mêmes soins et à peu près le même traitement que les eaux-aux-jambes, avec lesquelles elle a beaucoup d'analogie.

G. *Maladies du pied.*

§ I^er^. — Etonnement de sabot.

On nomme ainsi un accident qui consiste dans une commotion imprimée au pied par un heurt très-fort contre un corps dur, ou par de violens coups de brochoir appliqués sur le sabot, dans le but de river les clous du fer ou d'abattre les pinçons. Cette affection, qui peut faire boiter les animaux, et même dégénérer en fourbure lorsqu'elle est grave, et qui consiste dans une accumulation, une *congestion* de sang dans le tissu réticulaire du pied, se reconnaît à la chaleur du sabot, à la douleur que l'animal éprouve lorsqu'on le lui explore, et à l'absence de toute autre lésion susceptible de rendre compte de l'accident. Lorsque la boiterie est faible, il suffit de laisser reposer l'animal pendant deux ou trois jours pour obtenir la guérison. Si au contraire la douleur est forte et la boiterie considérable, il faut déférer le cheval, parer le pied, faire une saignée en pince, et envelopper le sabot d'un cataplasme astringent (n° 34). Ces moyens, aidés du repos le plus absolu et d'un peu de diète, amènent ordinairement la cessation de la douleur en peu de temps.

§ II. —Fourbure (*fourbature, fourbissure*).

Cette maladie du pied, particulière aux animaux pourvus de sabots (solipèdes et ruminans), consiste d'abord dans une *congestion* de sang dans le tissu réticulaire du pied, puis dans une véritable inflammation de ce tissu, qui produit des désordres variables plus ou moins graves. La fourbure peut être produite : 1° par un travail excessif, outré et longtemps continué, une course rapide et longue, surtout sur un pavé, sur un terrain dur et pierreux, après un repos plus ou moins prolongé, comme il arrive aux chevaux qui sont restés trop longtemps à l'écurie, et qu'on soumet tout à coup à ce genre de travaux; 2° par de vives douleurs qui empêchent les animaux de se coucher, par l'appui forcé trop longtemps continué sur le pied d'un des bipèdes, pour soulager le pied malade du même bipède; 3° par de mauvaises ferrures qui compriment le pied; 4° par l'usage abusif des alimens excitans, tels qu'une grande quantité d'avoine, de féverolles, d'orge et surtout de blé. Chez le cheval la fourbure présente les symptômes suivans : chaleur considérable de tout le pied, extrême sensibilité, douleur qui force l'animal à s'appuyer sur les autres membres pour soulager celui ou ceux qui sont malades; dans le repos, attitude incertaine,